

Tarifs Ecole de Musique Intercommunale du Grandvaux 2022/2023

HABITANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LA GRANDVALLIERE

Saint-Laurent, Saint-Pierre, La Chaumusse, Grande-Rivière-Chateau, Lac des Rouges Truites, Fort du Plasne

Nanchez (Villard sur Bienne, Les Piards, Chaux des Prés, Prénovel), Chaux du Dombief.

	moins de 26 ans			à partir de 26 ans		
	1 ^{er} membre	2 ^{ème} membre ou 2 ^{ème} instrument	3 ^{ème} membre	1 ^{er} membre	2 ^{ème} membre	3 ^{ème} membre
Instrument + formation musicale et/ou pratique collective	276	226	176	371	321	271
Instrument seul	376	326	276	523	473	423
Eveil yoga rythme ou pratique collective	95			109		
Théâtre enfant 1h30	235					
Théâtre Ado/Adultes 2h	316			347		
Arts plastiques enfant ¼ d'heure	117					
Arts plastiques enfant 1 h	156					
Arts plastiques adulte ou Yoga adulte 1h15	195			225		
Location mensuelle instrument (Les instruments à taille évolutive restent au 1 ^{er} tarif jusqu'à la taille entière)	31	41	51	31	41	51
Frais de 1 ^{ère} inscription	25			25		

EXTERIEURS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LA GRANDVALLIERE

	moins de 26 ans			à partir de 26 ans		
	1 ^{er} membre	2 ^{ème} membre ou 2 ^{ème} instrument	3 ^{ème} membre	1 ^{er} membre	2 ^{ème} membre	3 ^{ème} membre
Instrument + formation musicale et/ou pratique collective, instrument seul	541	491	441	713	663	613
Eveil yoga rythme ou pratique collective	187			282		
Théâtre enfant 1h30	250					
Théâtre Ado/Adultes 2 h	342			372		
Arts plastiques enfant ¼ d'heure	128					
Arts plastiques enfant 1 h	171					
Arts plastiques adulte ou Yoga adulte 1h15	210			241		
Location mensuelle instrument (Les instruments à taille évolutive restent au 1 ^{er} tarif jusqu'à la taille entière)	31	41	51	31	41	51
Frais de 1 ^{ère} inscription	25			25		



Modalités concernant la facturation

La facturation des cours est forfaitaire et due par année scolaire. A l'exception d'une première inscription qui peut être arrêtée au terme du 1^{er} semestre, l'élève s'engage pour **toute l'année scolaire** : toute année commencée sera **intégralement due**. Ne seront donc prises en compte que les démissions relevant d'un cas de force majeure, à savoir : longue maladie, accident ou déménagement hors du territoire (présentation d'une pièce justificative obligatoire). Cette facturation est établie par la Communauté de communes **par semestre (1^{ère} facture en février et 2^{ème} en juillet 2023)**. A celle-ci peut s'ajouter de la papeterie (livre de formation musicale, partitions allant de 20 à 45 €).